

CAS PARTICULIER CONCERNANT LES ÉTUDIANTS MINEURS¹

M. / Mme, représentant légal de

Courriel

Inscription administrative

☐ **autorise** (joindre une copie de la pièce d'identité du parent ou représentant légal)

☐ **n'autorise pas**

son enfant à procéder en son nom, à son inscription à l'INSA Strasbourg.

Le justificatif comportant les certificats de scolarité, la quittance des droits d'inscription et les accès informatiques sera téléchargeable en se reconnectant à l'application de pré-inscription en ligne.

En cas d'accident

☐ **autorise**

☐ **n'autorise pas**

l'INSA Strasbourg à prendre toutes mesures médicales urgentes et conservatoires rendues nécessaires par l'état de santé de son enfant (appel des secours publics et/ou privés, gestes des premiers secours, ...).

Sorties dans le cadre des activités pédagogiques

☐ **autorise**

☐ **n'autorise pas**

son enfant à avoir des enseignements ou activités pédagogiques se déroulant en dehors des locaux de l'INSA Strasbourg, sur le territoire français. Pour les voyages (i.e. déplacement comprenant au moins une nuitée) ou pour toute activité en dehors du territoire français, une autorisation particulière rappelant l'objet du déplacement, les lieux et horaires, les modalités de transport vous sera demandée si besoin, avec signature.

Gestion pédagogique

Communication des résultats

Le relevé de notes sera transmis par courriel à l'adresse parentale fournie lors de l'inscription (courriel à indiquer dans « adresse stable » lors de l'inscription en ligne).

En cas de divorce, le second parent devra communiquer ses coordonnées s'il souhaite être également informé.

Stages

Si l'étudiant.e réalise un stage, le représentant légal est impérativement identifié comme signataire de la convention et sa signature est obligatoire. L'étudiant.e devra prendre toutes les mesures nécessaires en termes de délai et d'anticipation pour recueillir cette signature avant le début du stage.

Fait à Strasbourg, le
Nom Prénom
Signature du représentant légal

¹ soit à la date de l'inscription administrative et qui atteindront la majorité dans le courant de l'année universitaire en cours, soit qui restent mineurs durant toute l'année universitaire à l'INSA Strasbourg.

